







29ème RALLYE REGIONAL DE LA MATHEYSINE 4 et 5 Juin 2011

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : le mercredi 27 avril 2011

Ouverture des engagements : (Voir article 3.1) le mercredi 4 mai 2011

Clôture des engagements : Minuit (cachet de la poste faisant foi) le 23 mai 2011

A retirer au Bar restaurant « le PATIO » à la mure à partir du 29 mai 2011 Parution du road-book :

Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissances

Vérification des documents : Maison pour Tous de SUSVILLE Samedi 4 juin de 7 h 30 à 12 h 00

Vérification des voitures : Maison pour Tous de SUSVILLE Samedi 4 juin de 7 h 45 à 12 h 15

1ère réunion des Commissions Sportifs : Complexe sportif de la Mure Samedi 4 juin à 12 h 20

Publication des équipages admis au départ : Complexe sportif de la Mure Samedi 4 juin à 13 h 00 Samedi 4 juin à 14h00

Départ 1er voiture : Complexe Sportif de la Mure

Publication des résultats partiels :

Départ de la 2^{ème} étape

Arrivée du rallye : Complexe Sportif de la Mure Vérification finale : Complexe Sportif de la Mure

Publication des résultats du rallye :

Remise des prix : Complexe Sportif de la Mure

heure après l'arrivée du dernier concurrent le dimanche 5 juin 1er voiture à 08H00

le dimanche 5 juin 1er voiture à 13H2O le dimanche 5 juin dés l'arrivée du rallye

½ après l'arrivée du dernier concurrent

Dimanche 5 juin à 17H30

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE organise le 29^{ème} Rallye régional de la Matheysine, les 4 et 5 juin 2011 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R137 en date du 22 mars 2011 et approuvé par le Comité Régional numéro R16 en date du 11 mars 2011 ECURIE OBIOU, 24 Place Perrouzat 38350 La Mure en qualité d'organisateur technique.

1.1P **OFFICIELS**

Président des Commissaires Sportifs		Emmanuel VEYRET	Licence N° 1316	
Commissaires Sportifs Adjoints		Jean BERGERAND	Licence N° 1698	
		J.C ANNOVAZZI	Licence N° 8408	
Directeur de Course	Jean-François BARRI	ET-BOISERTRAND	Licence N° 02025	
Directeur de Course Adjo	ints	Denis MOCELLIN	Licence N° 3310	
		Francis POLGE	Licence N° 06831	
Commissaires Techniques Responsable		Gérard JOUVHOMME	Licence N° 51582	
		Yannick MARTIN	Licence N° 138098	
		Gérald MILAMANT	Licence N° 29575	
		Olivier CAPPELLETTI	Licence N° 134399	
Chargés des Relations ave	c les Concurrents	Valérie JEUNE	Licence N° 161099	
		Olivier COINCHELIN	Licence N° 180079	
Organisateur Technique		Florian PICCHIONI	Licence N°120523	
Juges de fait		René EMEL	Licence N° 2142	
		Joël JACQUIOT	Licence N° 41730	

1.2P ELIGIBILITE

Le Rallye de la Matheysine compte pour la Coupe de France des Rallyes, le Championnat du Comité Rhône-Alpes et le Challenge Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise.

1.3P VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (http://asadauphinoise.com) pour les vérifications administratives qui auront lieu samedi 4 juin 2011 de 7h30 à 12h00 à la Maison Pour Tous de SUSVILLE. Les vérifications techniques auront lieu de 7h45 à 12h15 à la Maison Pour Tous de SUSVILLE.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage GAY 18 av Dt Tagnard à la Mure.

Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 - CONCURRENTS et PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne qui désire participer au rallye de la Matheysine doit adresser au secrétariat du rallye ASA DAUPHINOISE Maison des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS.

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, <u>exclusivement par la poste</u> au plus tôt le mercredi 4 mai 2011 et au plus tard le 30 mai 2011 (cachet de la poste faisant foi).

Tout engagement posté avant le 4 mai 2011 sera renvoyé à l'expéditeur Tout engagement reçu par tout autre moyen que la poste sera refusé

- 3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum
- 3.1.11P Les droits d'engagements sont fixés :
 - avec la publicité facultative des organisateurs : 285 €
 - sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €
- 3.1.12P *La demande d'engagement* ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à <u>condition que le forfait soit signalé par écrit</u>: 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve. 50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le mardi 24 mai 2011

- 3.2.9P Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales
- 3.3P ORDRE DE DEPART
- 3.3.1 Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en "super rallye" par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

- 3.3.2P L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :
 - 🛮 Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
 - 🛮 Série 2 : Pilotes classés par la FIA. (priorité B)
 - Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
 - Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
- 🛘 Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).
- ☐ Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : A8W, A7S, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, N2, F212, R1, N1, F211 Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.
- 3.3.9P Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4 - VOITURES et EQUIPEMENTS

4.1P Voitures admises

Conforme règlement FFSA

- 4.2.2P Une roue de secours minimum et maximum obligatoire
- 4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

Les parcs d'assistance autorisés figureront dans le carnet d'itinéraire.

En dehors de ces parcs, l'assistance est interdite.

4.3.2.3P LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 - SITES et INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le rallye de la Matheysine représente un parcours de 172km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.1km.

Les épreuves spéciales sont les suivants :

ES 1/3 Les Cotes de Corps-St Luce	1 Passages	8.0km	
ES 2 St Michel en Beaumont	1 Passage	6.5km	
ES 4/6 Rouacs - Les Cotes	2 Passages	6.5km	
ES 5/7 Les Lacs	2 Passages	5.8km	

6.2P RECONNAISSANCE

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.5P <u>Attention</u> Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

le <u>DIMANCHE 29 mai</u> et le <u>VENDREDI 3 juin de 8h à 18h.</u>

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et des sanctions appliquées.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P Départ

Conforme au règlement standard FFSA

- 7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES
- 7.2.1P Epreuves Spéciales

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

- 7.2.11P Les signes distinctifs des commissaires sont des chasubles marquées des fonctions :
 - Commissaire de route, Chef de Poste, Chargé des relations avec les concurrents
- 7.5.17.3P Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route. Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8 - RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 - PRIX

Les équipages se présentant aux vérifications techniques se verront remettre un bon d'achat de 20 € de carburant à retirer dans une des stations partenaires du rallye.

Primes cumulables: Scratch, classe

Coupes non cumulables

CLASSEMENT SCRATCH

1 ^{er}	400 €		
2 ^{ème}	300 €		
3 ^{ème}	200 €		

FEMININ

1 ^{ère}	240 €		
2 ^{ème}	120 €		
(si+3partants)			

CLASSES

CLASSES	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}
- 3 Partants	140 €						
4 à 9 Partants	285 €	170 €	110 €	Lot			
10 à 15 Partants	285€	170 €	110 €	70 €	Lot	Lot	
+ de 15 Partants	285€	170 €	110 €	70 €	50€	Lot	Lot

Prix: Les classes suivantes seront confondues: A8 4RM/FA8 4RM/A8 2RM/FA8, A7/A7K/FA7, A6/A6K/FA6, A5/A5K/FA5 et N4 4RM/FN4 4RM/N4/FN4 2RM

- * 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch
- * 1 Coupes à chaque équipage récompensé
- * 1 Coupes aux 3 premier équipage féminin terminant le rallye
- * 1 trophée pour le vainqueur du challenge de la descente de St Michel qui récompensera le plus « gros cœur » des petites cylindrées.
 - * Le trophée du challenge « Joël Marchiol»

Le trophée « Joël Marchiol » récompensera le passage le plus spectaculaire à l'épingle de Cholonge lors de l'ES 4. Le vainqueur se verra remettre <u>1 ENGAGEMENT GRATUIT</u> pour la 30em édition du rallye de la Matheysine ainsi qu'un trophée qui devra remettre en jeu l'année suivante. Le pilote qui remportera le chalenge 2 années de suite emporte définitivement le trophée.

La remise des prix se déroulera le dimanche 5 juin 2011 au Complexe Sportif de la Mure à 17H30 Un pot sera offert après la remise des prix par l'Ecurie Obiou